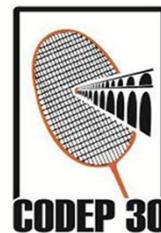


Codep 30 : Fiche tarifaire

Saison 2025-2026



1. Événements organisés dans le département

Compétition	Tarif d'inscription	Informations complémentaires
Plateau Minibad & RDJ	Gratuit	Indemnité de 100 € max. pour le club organisateur (sur justificatifs). Volants et récompenses fournis par le CODEP.
Tours Gardois – Adultes	10 € / joueur	6 € par joueur reversés au club hôte. 2 € par joueur reversés à la FFBaD.
Tours Gardois – Jeunes	8 € / joueur	6 € par joueur reversés au club hôte.
Championnat du Gard	8 € / joueur /tableau	Subvention de 300 € pour le club hôte.
Interclubs départementaux	20 € / équipe	
Compétition Régionale	Cf. tarifs ligue	Subvention de 300 € pour le club hôte.

2. Haut-Niveau Jeunes

A. Collectif Départemental (CODEP 30)

1) Compétitions

Les compétitions concernées sont le Circuit Régional Jeunes (CiRJ – 4 étapes), le tournoi élite régional jeunes et le championnat régional jeunes. Les critères de sélection des joueurs du collectif départemental sont précisés dans le règlement ad-hoc.

Pour les joueurs du **collectif départemental** : le CODEP avance toutes les dépenses sauf le transport des joueurs et refacture les clubs après la compétition à hauteur de 60% des frais réels.

	Prise en charge Codep 30	Refacturation aux clubs	Nature des frais réels
Joueur du collectif départemental	Volants + 40% des frais réels	60% des frais réels	Inscription, hébergement, repas, buvette, encadrement.

Pour les joueurs inscrits **hors collectif**, le CODEP prend uniquement en charge l'inscription et les volants et reverse pour chaque joueur 25 € par nuitée* et 8 € de restauration par jour de compétition.

	Prise en charge Codep 30	Reversé aux clubs
Joueur inscrit hors collectif	Inscription, volants	25 € par nuitée* + 8 € par jour de compétition

* Si le collectif a également réservée une nuitée, et que le joueur joue le lendemain.

Exemple 1 : Un joueur hors collectif joue à Toulouse le samedi et le dimanche. Le collectif a réservé un hébergement le vendredi et le samedi. Le CODEP rembourse 2 nuitées (50 €) et 2 jours de restauration (16 €).

Exemple 2 : Un joueur hors collectif joue à Béziers le samedi uniquement et le comité réserve l'hébergement uniquement le samedi soir. Dans ce cas, aucun défraiement pour l'hébergement, le CODEP rembourse uniquement 8 € de restauration pour le samedi.

Les **encadrants mandatés par le Codep** sont pris en charge à 100% (hébergement et repas sélectionnés par le CODEP, buvette, transport aux mêmes conditions que dans la partie 3 – Formation).

2) Stages départementaux

Pour les **stages départementaux**, le CODEP refacture 15 € par jour et par joueur aux clubs pour les volants et l'encadrement des jeunes.

B. Collectif régional (ligue Occitanie)

Les compétitions concernées sont le Circuit Élite Jeunes (CEJ), le Brassage d'accèsion au CEJ (BAC) et les brassages nationaux. Les **stages régionaux** sont pris en charge de la même manière.

La Ligue Occitanie paye toutes les dépenses du collectif régional et demande une participation aux frais de 60% auprès du CODEP30. Le CODEP prend en charge 20% des dépenses totales et refacture le complément aux clubs. Au même titre que pour le collectif départemental, il revient à ces derniers de demander une participation aux familles.

	Prise en charge Ligue OCCI	Prise en charge Codep 30	Refacturation aux clubs	Nature des frais pris en charge
Compétition	40% des frais réels	20% des frais réels	40% des frais réels	Hébergement, repas, inscription, volants, encadrement
Stages régionaux	40% des frais réels	20% des frais réels	40% des frais réels	Hébergement, repas, volants, encadrement

3. Formation

Prise en charge de 50% des formations engagées issues du catalogue FORMABAD, sur présentation des factures et du certificat de réussite. Les formations concernées sont celles des filières des Officiels Techniques ainsi que les formations certifiantes **hors professionnelles**.

La nature des frais pris en charge est la suivante :

- Coût pédagogique de la formation
- Si la formation se déroule en dehors du département : transport, hébergement et repas.
Le CODEP devra valider **avant la formation** le budget alloué au déplacement.

La prise en charge kilométrique pour les déplacements du ou des encadrants, du domicile au lieu de l'évènement, est à 0,35 €/km et le remboursement des frais de péages est fait sur présentation d'un justificatif à joindre à la fiche de frais. Le covoiturage est privilégié.

4. Prestation CODEP

Possibilité d'intervenir sur l'organisation d'une compétition (GEO, JA, organisation complète) : 150 € par jour pour 2 personnes maximum avec la prise en charge complète de la restauration et du transport.

Le CODEP se réserve le droit de demander un engagement à la formation GEO pour un membre du club demandeur.